



DÉCISION

N°2018-12-03

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES,

Excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 17

OBJET : Plan départemental d'appui aux communes carencées.

Signature du protocole « Prévention Carence » de la commune de Jouy-en-Josas.

Le Bureau, légalement réuni le 6 décembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5. I al.3 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 30 mars 2018 relative au Plan départemental d'appui aux communes carencées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines du 29 juin 2018 relative à la création du dispositif « Prévention Carence » destiné à apporter un soutien aux villes carencées au titre de la Loi SRU ;

Vu la délibération n°5-19112018, du Conseil municipal de la commune de Jouy-en-Josas en date du 19 novembre 2018, relative à la signature du protocole « Prévention Carence » ;

Le Conseil Départemental des Yvelines, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Jouy-en-Josas se mobilisent pour permettre d'atteindre les objectifs SRU de la commune à l'horizon 2025.

Le Conseil départemental alloue, dans le cadre de son dispositif Prévention Carence, une enveloppe spécifique aux communes carencées afin de les aider à accroître la production de logements sociaux sur leur territoire.

Le plan départemental se décline en protocoles tripartites, engageant la commune, son EPCI de rattachement et le Conseil Départemental. Le dispositif court jusqu'au 31 décembre 2019, soit jusqu'à la fin de la période triennale en cours.

Dans le cadre du protocole relatif à la commune de Jouy-en-Josas, il est demandé à Versailles Grand Parc d'accompagner cette commune dans la définition et le déploiement d'une stratégie lui permettant d'atteindre ses objectifs en 2025, par la mise à disposition des outils qui lui sont propres.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver le protocole tripartite « Prévention Carence » proposé par le Conseil Départemental des Yvelines, tel qu'annexé à la présente décision ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce protocole et tous autres documents liés à son application ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

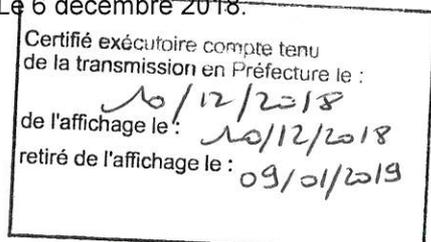
Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 6 décembre 2018.



Pour le Président et par délégation,


Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20181206-2018-02-03HAB-AU

Numéro de l'acte : 2018-02-03HAB
Date de décision : jeudi 6 décembre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-12-03 portant sur le plan départemental d'appui aux communes carencées. Signature du protocole « Prévention Carence » de la commune de Jouy-en-Josas.
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 10/12/2018
Numéro AR : 078-247800584-20181206-2018-02-03HAB-AU
Document principal : 99_AU-Décision n°2018-12-03 Plan départemental d'appui aux communes carencées.pdf

Historique :

10/12/18 15:33	En cours de création	
10/12/18 15:35	En préparation	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:35	Reçu	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:35	En cours de transmission	
10/12/18 15:37	Transmis en Préfecture	
10/12/18 15:41	Accusé de réception reçu	

